

Communiqué du commissaire provisoire de Swissmetal Industries SA aux créanciers et aux médias

## **Activité actuelle, mission et priorités du commissaire provisoire**

Berne, le 29 juillet 2011. Par décision du 20 juillet 2011, Me Fritz Rothenbühler, avocat, du cabinet Wenger Plattner, a été désigné commissaire provisoire de Swissmetal Industries SA par le président du tribunal de magistrature de Dorneck-Thierstein (SO), en sa qualité de juge du concordat compétent.

## **Activité depuis le 20 juillet 2011**

Le commissaire provisoire et son équipe ont, depuis la nomination de mercredi soir, mené sans relâche des entretiens dans le but de se faire directement une idée de la situation. Dans ce cadre, ils ont analysé la situation conjointement avec le conseil d'administration et la direction de Swissmetal Industries SA, les représentants des travailleurs ainsi que les représentants des syndicats, ce qui a débouché sur de premières décisions. Les discussions ont principalement porté sur la procédure de licenciement collectif qui a été lancée et les licenciements prévus en lien avec celle-ci, sur les paiements des salaires pour le mois de juillet, sur les stocks bloqués par la banque et sur la marche à suivre concernant la reprise de l'activité productive à Dornach et Reconvilier. Des concepts d'assainissement ont par ailleurs été abordés et de premiers pourparlers ont été menés avec des acheteurs potentiels pour les usines de Dornach et de Reconvilier.

## **Rôle et priorités du commissaire provisoire**

Les difficultés de Swissmetal Industries SA ont une incidence sur l'économie nationale. Elles produisent en outre des conséquences douloureuses pour les collaborateurs, les clients et les fournisseurs. En vertu de la loi, le commissaire provisoire a pour tâche de préserver les intérêts des créanciers de Swissmetal Industries SA. Les privilèges légaux de certains groupes de créanciers n'ont toutefois aucun poids à ce stade de la procédure.

Le commissaire provisoire soutient les responsables de Swissmetal Industries SA et la main publique, dans les limites des possibilités légales, dans la recherche des solutions pour la poursuite de l'exploitation de parties de Swissmetal Industries SA, et ce, dans l'intérêt de la société comme de

l'ensemble de la place économique. Il entretient un échange d'informations soutenu avec ces parties prenantes. En tant que défenseur des intérêts des créanciers, le commissaire provisoire ne peut cependant offrir son appui qu'à des solutions entrepreneuriales qui ne portent pas atteinte aux intérêts des créanciers. Là où le commissaire provisoire a la possibilité et le droit de rendre des décisions selon son appréciation – sa marge de manœuvre est fortement restreinte –, il est tenu de respecter les priorités suivantes:

- les intérêts des créanciers à long terme
- la protection des places de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs et
- l'intérêt macroéconomique, en particulier pour les régions de Dornach et de Reconvilier.

#### **Procédure de licenciement collectif : aucun congé prononcé en juillet**

Dans le cadre de la procédure de licenciement collectif lancée avant même l'octroi du sursis concordataire provisoire, les parties employeur et employés sont en procédure de consultation. Les représentants des employés ont soumis des propositions d'assainissement ainsi que d'importantes suggestions isolées. La prise de position de l'employeur a été repoussée au mois d'août; parallèlement, la direction de l'entreprise a décidé, en étroite collaboration avec le commissaire provisoire, de ne pas encore prononcer de congés en juillet.

#### **Paiement des salaires pour le mois de juillet**

Les salaires du mois de juillet n'ont pas encore pu être versés pour des raisons de liquidités. Les représentants du syndicat UNIA, les représentants des cantons concernés Soleure et Berne ainsi que le SECO travaillent actuellement avec le commissaire provisoire à l'élaboration d'une solution qui devrait permettre d'effectuer de premiers paiements aux collaborateurs dès la première semaine du mois d'août. Le public sera informé du résultat concret dès qu'il sera connu, ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas avant le début de la semaine prochaine.

#### **Livraisons depuis les stocks bloqués, reprise de la production**

Les entrepôts de la société ont été fermés début juillet par une banque qui invoque un droit de gage contractuel pour les crédits qu'elle a octroyés. Ceci a entraîné la cessation immédiate de la production dans les usines de Dornach et

de Reconvilier. Suite à des négociations intensives avec la banque concernée, la Direction et le commissaire provisoire ont réussi à faire livrer des commandes achevées. Les paiements encaissés sont à la disposition de la banque mais aussi, en partie, de la société. Les parties s'efforcent de convenir rapidement d'une solution globale avec la banque. À défaut, la reprise prévue de l'exploitation dans les usines de Dornach et de Reconvilier après les vacances de l'entreprise le 8 août, serait sérieusement menacée.

### **Démarches en vues de l'assainissement et de la vente**

Des contacts ont été établis et de premiers entretiens ont été menés avec des représentants de différents investisseurs intéressés de Suisse et de l'étranger. Ceux-ci se poursuivront dans une procédure structurée, avec un accompagnement professionnel, en étroite collaboration avec le commissaire provisoire. Aucune information supplémentaire à ce sujet ne peut être donnée à l'heure actuelle.

### **Remarque à l'attention des représentants des médias**

Le commissaire provisoire relatera par écrit régulièrement au cours des semaines prochaines les évolutions récentes de Swissmetal Industries SA concernant son activité. Le commissaire provisoire compte sur la compréhension des représentants des médias pour le fait qu'il ne pourra être à disposition à des demandes individuelles en vertu de ses impératifs d'horaire; il abordera au lieu de cela dans ses communiqués les thèmes les plus importants. Ces rapports, ainsi que d'autres communiqués importants, sont disponibles sur le **site internet du commissaire provisoire ([www.sachwalter-swissmetal.ch](http://www.sachwalter-swissmetal.ch))**.

\*\*\*

### **Informations complémentaires**

- Site internet du commissaire provisoire : [www.sachwalter-swissmetal.ch](http://www.sachwalter-swissmetal.ch)
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, téléphone 031 357 00 00